

M. DUPÂQUIER

ALAIN DESROSIERES

A. EVEN

**Table ronde sur l'histoire des statistiques et des nomenclatures  
socioprofessionnelles**

*Publications des séminaires de mathématiques et informatique de Rennes*, 1983, fascicule 2

« Séminaires de mathématiques - science, histoire et société contemporaine », , p. 1-7

[http://www.numdam.org/item?id=PSMIR\\_1983\\_\\_2\\_A16\\_0](http://www.numdam.org/item?id=PSMIR_1983__2_A16_0)

© Département de mathématiques et informatique, université de Rennes, 1983, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la série « Publications mathématiques et informatiques de Rennes » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

## COMPTE RENDU DE L'INTERVENTION D'A. DESROSIERES (INSEE)

(Mars 1983)

### Présentation : M. DUPAQUIER

Problèmes méthodologiques : A. DESROSIERES signalait dans sa communication au colloque de 1976 que les catégories utilisées par les statisticiens sont présentées comme de l'impensé, comme la nature des choses, comme de l'intuition. Les découpages reflètent donc la "conscience" de certains, et les problèmes posés à une époque donnée. Un problème central, actuellement, est justement l'introduction de la variable : niveau de formation (cette interrogation n'est pas étrangère aux contacts de A. DESROSIERES avec "l'école de Bourdieu").

Déjà, chez Vauban (1695) les classifications reposaient sur la méthode de l'analogie : ceux qui ne sont pas décrits précisément dans une classe, sont rapprochés par leur profession, état de qualité. C'est la méthode des cas-types. A. Dumard a proposé une classification pour la bourgeoisie parisienne du XIXe siècle en 5 strates, selon la fortune et le rayonnement politique (colloque de St Cloud). De plus elle doit prévoir un groupe socio-professionnel spécial : "statut intermédiaire entre le salariat et le patronat" façonniers, petits métiers des rues. (difficultés de rendre compte de certains métiers).

Les recensements de population de 1896 à 1936 ont une catégorie d'isolés : petits patrons, ouvriers à domicile, salariés à emploi irrégulier (= 22% de la population active en 1901). A partir de 1866, on a séparé des actifs de ceux qui vivent sur le revenu de ces derniers (famille-domestiques).

Cela rejoint le problème : classement de l'individu ou classement de la famille. 1896-1954 : ici se pose le problème de séparer l'activité individuelle et l'activité collective (ainsi, dans les systèmes agricole et artisanal, cette différence n'existe pas. La catégorie de chef n'a pas le même sens dans ces systèmes que dans l'industrie en 1896, on a l'ébauche d'une classification en groupes sociaux ("position dans la profession"), avec reclassement des isolés et chômeurs.

A. DESROSIERES insiste sur l'importance des décrets Parodi (1945) et leurs définitions institutionnelles :

ouvriers    employés    techniciens et dessinateurs    agents de maîtrise    cadres...  
qui ont été distingués selon le diplôme, le lieu de travail, le type d'autorité exercée.

Cette classification influence les nomenclatures dès 1946 : notamment la nomenclature de situation professionnelle.

aide familial - indépendant

salarié - apprenti

- manoeuvre
- employé
- ouvrier
- agent de maîtrise, contremaître
- chef de service

patron, cadre supérieur

- artisan
- directeur-gérant
- patron

Après 1946, se multiplient les enquêtes qui exigent des tris sociaux.

But : mesure du chômage - conditions de vie d'ouvriers et d'employés - études de marché.

Jean Porte, en 1954, définit des groupes homogènes, empiriques, ayant des opinions et comportements différenciés.

Critères : branche, métier, hiérarchie de commandement, statut, qualification, instruction.

Pour A. DESROSIERES, l'apparition du temps de formation après 1945 est liée à la généralisation des rapports de production capitalistes et en même temps de l'aspect idéologique au sens de Bourdieu (l'école masque et justifie ces rapports de production). Par ailleurs, la vision des statisticiens est très économiste : les comptables nationaux voulaient trier les ménages en tant que consommateurs ou épargnants.

On peut remarquer que les nécessités opératoires du statisticien ne sont pas celles de tous :

- information accessible et interprétable (on ne pose pas directement des questions sur le revenu aux agriculteurs)
- classement à tous prix des cas litigieux
- le statisticien présente toujours une représentation de la société, parfois retardataire, parfois avancée.
- certains aspects des relations sociales sont oubliés (l'ouvrier qualifié est parfois un ouvrier qui a obtenu une promotion sur un poste déqualifié).

A. EVEN pose un certain nombre d'interrogations sur la nouvelle nomenclature (1982)

Au niveau des 8 postes :

Les patrons de l'industrie et du commerce deviennent "artisans, commerçants et chefs d'entreprise".

Ne s'agit-il que d'un changement de terminologie ?

Professions libérales et cadres supérieurs deviennent "cadres et professions intellectuelles supérieures".

Il n'y a plus qu'à ce niveau qu'on trouve la catégorie cadres puisque la catégorie "cadres moyens" devient "professions intermédiaires". N'est-ce pas curieux quand

on annonce une augmentation de nombre de cadres ? Les salariés agricoles deviennent ouvriers. Cette catégorie est-elle trop faible pour être prise en compte ?

La totalité des personnels de service est-elle incluse à présent dans la catégorie "employés" ? De son point de vue, le plus intéressant est la subdivision des inactifs en retraités et autres personnes sans activité professionnelle.

Au niveau des 24 ou 42 postes, les transformations apparaissent sans doute encore plus intéressantes. A. EVEN souligne ensuite :

- le caractère ambigu de l'ancienne appellation cadre moyen,
- de même la difficulté, jusqu'à présent, que posait la catégorie des retraités, nullement homogène.
  - . Les fondements théoriques et empiriques restent-ils les mêmes ?
  - . certaines catégories restent floues : les agriculteurs par exemple (sauf au niveau détaillé des 42 postes où l'on tient compte de la taille de l'exploitation).
- selon quels critères a-t-on divisé les exploitations en petites, moyennes et grandes ?
  - . Va-t-on avoir un guide clair de classement et de lecture ?
  - . Les nouvelles catégories socio-professionnelles sont-elles plus ? ou moins dispersées que les anciennes ?
  - . Quels sont (ou ont été) les enjeux de classement de la nouvelle nomenclature ?

A. DESROSIERES remercie les deux intervenants :

Il dit s'être inspiré du travail de Guilbert-Lagagny et Volle sur les découpages en branches et secteurs d'activité économique (Economie et statistique, 1971). Quand on travaille sur une nouvelle nomenclature, on ne se pose pas la question des critères directement, mais apparaissent des catégories nouvelles. (ex : cadres, ouvriers spécialisés) qu'il faut distinguer et articuler avec les autres.

Il signale comment les luttes sociales ont réussi à instituer certaines catégories avant d'imprégner la conscience collective et les experts (statisticiens, sociologues) : exemple des cadres représentés en tant que tels dans les accords de 1938, mais pas de 1936. (Ceci marque qu'il faut la diffusion d'une appellation au niveau national pour qu'on la prenne en compte). Tout ce qui tourne autour du droit est très important (il y a solidification déjà).

La nomenclature de 1954 est proche des accords Parodi :

- 1) parce qu'il y a solidification
  - 2) parce qu'en retour, tout le monde comprend et accepte les termes employés par cet accord.
- 
- A) Il y a eu inventaire des travaux effectués depuis 30 ans qui ont utilisé les C.S. Peut-on arriver à une représentation de l'espace social à partir de ces travaux ?
  - B) Examen de la chaîne de fabrication du produit C.S. (Sociologie du travail statistique)

- a) la personne qui répond
- b) le chiffreur
- c) le représentant professionnel
- d) le statisticien qui élabore la nomenclature (taxinomiste).

#### A) L'inventaire des travaux

On a tiré des échelles sociales (mobilité sociale) unidimensionnelles (ceci attire les personnes à tournure d'esprit "économiste").

Cela a-t-il un sens ? Non, car on a des attributs sociaux différents.

L'analyse factorielle a permis de décrire des espaces donc de tenir compte de plusieurs attributs (finalement le cadre à 1 chiffre est le premier axe de l'analyse factorielle, et le cadre à 2 chiffres le 2e axe).

. Cf. travaux de sociologie urbaine Lebart-Tabard in revue "Consommation".

. Cf. travaux sur la nuptialité

1er axe - bourgeois .... prolétaires

2e axe - enseignants - salariés du public/du privé, patrons, savoir ... argent.

P. Bourdieu retrouve le même type d'espace social (Anatomie du goût ; la distinction). D'autres travaux montrent la distinction public/privé (distinction supprimée artificiellement vers 1960). On a réintroduit en 1982, la distinction public-entreprises. En milieu populaire, l'opposition pertinente est plutôt rural/urbain

#### B) Examen des phases du classement

##### 1) Interrogation.

Il y a une diversité de types de réponses : soit consolidées : médecins, inspecteurs de police, etc... ; soit mal consolidées : la situation socio-professionnelle est mal établie.

La recherche est à faire : comment les gens s'identifient à la profession ? On a le choix entre plusieurs réponses.

##### 2) Chiffrement.

Même si les consignes données sont précises, il reste beaucoup de cas délicats. Dans la pratique, les chiffreuses lisent tout le questionnaire et interprètent la réponse.

ex. : réponse : surveillant d'externat.

En principe, c'est assimilé aux instituteurs. La chiffreuse a vu que la personne avait une licence, et a classé avec les professeurs.

Sans diplôme, la même personne serait retrouvée agent de service.

Les chiffreuses ont une intuition sociologique (représentation) celle-ci est synthétique. Ca ne fonctionne pas selon des critères universels.

Selon la position dans l'espace social, tel ou tel critère joue, mais pas forcément le même. Le degré de densité de la catégorie varie selon la zone de l'espace social : technicien, contremaître... peu de problèmes, l'intitulé "professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises" par contre ont une position mal cristallisée.

### 3) Le Conseil national de la statistique examine les nomenclatures

Sont représentés les partenaires sociaux, syndicats, organisations professionnelles Etat... Les discussions les plus ardues viennent des classes moyennes (leur identité est toujours remise en cause).

Les professionnels avaient peur que la nomenclature ne devienne une loi, et les discussions étaient d'autant plus âpres. (pédicure versus podologue ; sage-femme versus infirmière, etc...)

Ce qui fait problème, ce n'est pas le contenu, mais le titre. On trouve ainsi des titres bizarres qui sont des compromis : "conducteur d'engin de transport guidé" pour conducteur de train par exemple.

### 4) Les taxinomistes ont tenu compte des critiques formulées.

Agriculteurs : 7,5 % des actifs (1981)

critique : hétérogénéité - solution : découpage en 3 strates selon la surface de l'exploitation et le mode d'utilisation du sol (principal). (Bordereau de maison ou recensement, et enquêtes diverses de l'INSEE ; mais l'IFOP ne pourrait obtenir une telle information). Au niveau d'une région, M. Larivière souligne le peu de sens d'un tel découpage, à cause des réponses tronquées.

Patrons :

critique : comportements populaires sans lien avec le mot de patron.  
rapport avec les définitions légales ?

solution : la limite est portée à 10 salariés pour petit/gros commerçant, artisan/industriel. Les boulangers-charcutiers, coiffeurs, chauffeurs de taxi..., de commerçant deviennent artisan.

Industriel et gros commerçants deviennent les "chefs d'entreprise".

Les PDG salariés auraient dû être classés patrons, mais dans les recensements, pratiquement, les consignes sont restées contradictoires. Désormais, ils sont classés chefs d'entreprise.

Cadres supérieurs et professions libérales :

critique : Ils étaient classés d'après un métier, critère purement sémantique ; l'opposition public/privé n'apparaît pas.

solution : les cadres sont classés en public/entreprises. On a créé une nouvelle C.S. : professions de l'information, des arts et du spectacle : (cas type : journaliste, artistes).

Les anciens cadres moyens deviennent profession intermédiaire ; ils étaient rarement classés "cadre" au sens des entreprises. C'était des infirmières, des techniciens, des instituteurs, des comptables. C'est un choix opératoire.

Cadres moyens :

Critique : pas de distinction public/privé ; problème des agents de maîtrise.

Solution : les agents de maîtrise sont inclus dans la nouvelle catégorie (professions intermédiaires). De même le clergé, les VRP, l'armée (à partir du grade : adjudant).

Employés :

L'écrasante majorité des personnels de service est classée dans la catégorie "employés" (ex : aide-soignant).

Remarque

Dans l'ancien code des CS, on utilisait d'abord le code des métiers, puis on croisait avec les autres critères (qualification, taille de l'entreprise, statut). Actuellement, les 2 premiers chiffres (sur 4) du code des métiers sont la CS (ainsi on n'a pas inclus dans la même ligne le boulanger à son compte et le boulanger salarié).

Pour le classement des ménages, seule l'appellation a changé "le chef de ménage" est devenu "la personne de référence au ménage".

Ouvriers

innovation : suppression des catégories à faible effectif : mineurs, marins-pêcheurs, apprentis.

suppression de la catégorie "manoeuvres", qui a disparu des conventions collectives depuis 1975.

Distinction nouvelle entre ouvriers "de type industriel" et ouvriers "de type artisanal".

Critère : on ne pouvait demander la taille des entreprises directement ! mais on a classé selon des appellations de métier.

Les chauffeurs sont une nouvelle catégorie.

Les salariés agricoles (qui incluaient les professeurs d'écoles d'agriculture!) font partie des ouvriers non qualifiés.

"Les chômeurs n'ayant jamais travaillé" constituent une nouvelle CS. (autrefois classée parmi les manoeuvres) ceux qui ont déjà travaillé sont rangés dans leur ancienne profession.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Ordres et classes, Colloque de St-Cloud (73)
- Pour une histoire de la statistique, Colloque de Vaucresson (76)  
(surtout Desrosières p. 155-232) INSEE, 1978.
- Statistique et sociologie, Colloque INSEE - CNRS (82) sous presse  
interventions de Desrosières, Lautman, Schweisguth,...
- INSEE, Archives et documents n° 38, Les catégories socio-professionnelles  
et leur repérage dans les enquêtes.
- Economie et statistique, articles de Desrosières et al. in n° 110 (avril 1979) ;  
147 (septembre 1982) ; 152 (février 1983).

voir aussi :

- J. PORTE, les catégories socio-professionnelles in traité de sociologie du travail  
(Friedman, Naville) A. Colin, 1961.